

SNUEP Infos N°150

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 22 octobre 2010

Pour la retraite à 60 ans, sans décote ni allongement

Avec l'interpro, le SNUEP-FSU appelle aux manifestations du jeudi 28 octobre et du samedi 6 novembre

Communiqué CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA

Les journées du samedi 16 et du mardi 19 octobre 2010 confirment que la mobilisation est ancrée dans la durée à un haut niveau. Ce sont des millions de salariés qui dans le cadre de ces 6 journées d'action depuis début septembre affirment vouloir une autre réforme des retraites juste et efficace et l'ouverture de négociations avec les syndicats. L'ampleur des mobilisations confirme qu'au-delà de la réforme des retraites, l'emploi, les salaires, les conditions de travail mais aussi l'avenir des jeunes sont restés sans réponses efficaces notamment depuis l'aggravation des situations liée à la crise financière de 2008. Les

organisations syndicales conviennent de travailler ensemble sur ces questions dans les semaines à venir afin d'interpeller le gouvernement et le patronat.

Différents sondages réalisés ces derniers jours confirment que le mouvement recueille un très large appui de la population confirmant que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Les organisations syndicales appellent leurs organisations à poursuivre leurs mobilisations afin de rassembler le plus grand nombre et d'amplifier le soutien de l'opinion publique. Elles appellent leurs organisations dans les territoires, les entreprises, les administrations à poursuivre les initiatives unitaires. Elles veilleront au respect des biens et des personnes.

Le gouvernement porte la responsabilité pleine et entière de la poursuite de la mobilisation compte tenu de son attitude intransigeante, de son absence d'écoute et de ses provocations à répétition. Il ne peut pas répondre à la situation actuelle par le déni et la répression.

Les organisations syndicales appellent solennellement le gouvernement et les parlementaires à ne pas adopter cette réforme en l'état.

Les organisations syndicales confirment que c'est par un large débat public et une véritable concertation en amont qu'il faut aborder une réforme importante comme celle des retraites.

Fortes du soutien des salariés, des jeunes et d'une majorité de la population et face à une attitude intransigeante du gouvernement et du chef de l'Etat, les organisations syndicales décident de continuer et d'élargir la mobilisation.

Elles décident de deux nouvelles journées de mobilisation :

- **le jeudi 28 octobre** : une journée nationale de grèves et de manifestations dans la semaine du vote au Parlement.
- **le samedi 6 novembre** : une journée de mobilisations et de manifestations avant la promulgation de la loi par le chef de l'Etat.

Les organisations syndicales se retrouveront le 4 novembre.

Paris, le 21 octobre 2010

SOMMAIRE du SNUEP Infos 150

- Pour les retraites : manifestations les 26 octobre et 6 novembre P.1
- Les jeunes exigent un droit à la retraite et à l'avenir - Tout est bon pour discrediter le mouvement mais rien n'y fait P.2
- un autre budget de l'Education nationale, pour une autre politique éducative P.3
- « Surnombre » du primaire en suppléance dans le second degré : Mauvaise gestion de mauvais choix budgétaires - « Information et orientation pour tous » : pas de chèque en blanc ! P.4



Toute l'info sur www.snuep.com

SNUEP Infos n°150

Les jeunes exigent un droit à la retraite et à l'avenir

Les organisations syndicales de salariés CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et les organisations de jeunesse FIDL, UNEF, UNL se sont rencontrées le lundi 18 octobre dans le respect de l'indépendance, du rôle et des prérogatives de chacun. Elles ont convenu d'une expression commune sur le sens et l'ampleur de la mobilisation actuelle contre le projet de loi portant sur la réforme des retraites.

Notre pays vit un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle. Le projet gouvernemental de réforme des retraites rassemble désormais contre lui des millions de salariés, de demandeurs d'emploi, d'étudiants et de lycéens. La mobilisation de ces jeunes aux côtés des salariés témoigne du refus de cette réforme qui ne garantit pas leur droit à une retraite future.

Les jeunes générations ont très bien compris ce que sous-tend ce projet de réforme : un recul incessant de l'âge de départ en retraite, le recul des droits associés, l'absence de garanties assurant la pérennité du système par répartition. Le recul des bornes d'âge contribue à retarder l'entrée dans la vie active des jeunes.

Après avoir martelé que sa réforme visait à conforter le système de retraite pour les

jeunes générations, le gouvernement leur dénie maintenant le droit de s'en mêler.

Ainsi pour le gouvernement, il serait raisonnable et courageux de faire des projections à quarante ans, mais il est complètement déplacé que les générations concernées s'en préoccupent. Aujourd'hui avec les retraites, comme en matière de droit de travail, nous refusons que les jeunes servent d'alibi ou de variable d'ajustement, ce qui aboutirait à en faire une génération sacrifiée. Cette réforme les concerne au plus haut point comme les concerne l'ensemble des questions économiques et sociales.

À l'instar de nombre de salariés, les jeunes générations ont conscience que l'avenir doit et peut passer par une autre approche fondée notamment sur un autre partage des richesses reconnaissant le travail et les travailleurs et une autre politique de l'emploi. Est également envisageable une meilleure prise en compte des temps de formation et d'inactivité forcée dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite.

Cette mobilisation des jeunes aux côtés des salariés témoigne non seulement du refus de cette réforme qui hypothèque le droit à une retraite future pour les jeunes, mais également de l'inquiétude d'une génération qui, faute d'autres choix,

risque de vivre moins bien que les générations précédentes.

Nous refusons que le gouvernement y réponde par le déni et la répression.

Les jeunes sont confrontés à un monde de plus en plus injuste, qui ne parvient pas à leur offrir des perspectives d'avenir et d'ascenseur social.

L'accès et la réussite de tous à l'éducation se heurtent à l'insuffisance des moyens et des choix politiques qui aujourd'hui les fragilisent. La situation de l'emploi et le chômage massif exercent une pression qui entraîne déqualification et précarité sur le marché du travail. L'emploi serait devenu un « luxe ». Droit à la formation, accès au logement, à l'autonomie, emploi des jeunes, statut social de la jeunesse en formation : ces questions doivent être remises au coeur d'une autre politique sociale des employeurs et du gouvernement.

Aux côtés des salariés et de leurs organisations syndicales, les lycéens et étudiants portent une part de rêve partagé pour renouer avec l'idée de progrès et de bonheur. Ils prennent leur avenir en main.

TOUT EST BON POUR DISCREDITER LE MOUVEMENT MAIS RIEN N'Y FAIT : LES MOBILISATIONS SONT TOUJOURS IMPORTANTES

Le gouvernement joue la montre et espère le pourrissement du mouvement, mais rien ni fait les salariées du public comme du privé sont encore descendus hier massivement dans la rue partout en France. Pour la 6^{ème} fois en un mois et demi, nous assistons à des mobilisations de grande ampleur qui s'étendent aux jeunes et à des grèves dures reconductibles dans certains secteurs.

Plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour discréditer le mouvement : d'abord il a été annoncé que l'unité syndicale allait se fissurer, puis que les syndicats manipulaient les jeunes, et enfin depuis quelques jours des interventions policières particulièrement violentes sont menées contre les jeunes.

Les syndicats lycéens ont mobilisé très rapidement et ont su très bien expliquer le sens de leur mobilisation : refus de la précarité, du chômage, d'une société injuste. Dans les médias ils ont montré en quoi ils étaient concernés et dit aussi comment la casse des services publics d'éducation les touchait : suppressions de postes, profs non remplacés, stagiaires non formés... Pour les ministres l'âge de responsabilité des jeunes fluctue en fonction des intérêts ministériels.

Lors des manifestations, mais aussi devant les lycées, les forces de police ont déployé des moyens hors de propos, et procédé à des interpellations en nombre. Partout le gouvernement laissait entendre que les jeunes étaient au choix : manipulés, mineurs, violents, casseurs... Cette stigmatisation de la jeunesse parfois relayée par des

organisations syndicales de chef d'établissement ne vise qu'à effrayer la population, tout particulièrement les parents, et discréditer le mouvement dans son ensemble.

Le SNUEP-FSU condamne de tels procédés, condamne la répression policière et rappelle le droit à manifester pour toutes et tous.

Le SNUEP-FSU demande toujours au gouvernement de retirer son projet de réforme. Il existe des alternatives et une vraie réforme solidaire des retraites est possible.

Face au passage en force du gouvernement il faut continuer à se mobiliser et élargir encore le mouvement dans les jours qui viennent. Partout il faut débattre sur les suites à donner.

Il faut un autre budget de l'Éducation nationale, pour une autre politique éducative !

Dans un contexte social marqué par les mobilisations contre le projet de réforme des retraites, les organisations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation, pleinement impliquées dans l'action inter professionnelle, appellent les personnels de l'éducation nationale à **manifestier massivement samedi 16 octobre** avec l'ensemble de la population.

Les fédérations de l'Éducation s'inquiètent des annonces gouvernementales concernant le projet de loi de finances 2011 sur le champ de l'éducation nationale, qui confirment une nouvelle saignée.

La politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite impacte particulièrement ce ministère. 16 120 suppressions d'emplois sont programmées pour la seule mission « enseignement scolaire », parmi lesquelles 8 967 postes dans le 1^{er} degré, 4 800 dans le second degré et 600 emplois de personnels administratifs. **Tous les niveaux d'enseignement sont gravement touchés, tous les personnels sont**

concernés.

Les opérateurs sous tutelle du MEN devront rendre 34 emplois (Céreq, CIEP, Cned, INRP, Onisep, Scéren-CNDP). L'enseignement technique agricole perdra, lui, 145 postes.

Cette année encore, l'inégalité de traitement public/privé est flagrante.

Le cynisme gouvernemental et ministériel touche à la provocation, quand « Bercy » précise que le projet de budget 2011 s'appuie sur « *un dialogue de gestion rénové avec les académies* », au vu de « *l'ampleur des moyens consacrés à l'éducation au plan national et la diversité des situations locales* ». En clair, ce sera aux académies de faire le travail de coupe, en utilisant les désormais fameux « leviers d'action » que sont notamment l'augmentation des effectifs des classes, la poursuite de la baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans, la suppression des RASED, la diminution du potentiel de remplacement, les économies faites dans tous les secteurs de l'Éducation (école, collège, lycée, lycée professionnel, services centraux et

services déconcentrés, sociaux et de santé), et sur la formation des enseignants...

Les satisfecit ministériels et les expérimentations diverses ne peuvent masquer l'évidence : l'ambition éducative pour tous les jeunes n'est plus une priorité en France. Cette poursuite des suppressions d'emplois, alors que les effectifs d'élèves augmentent, ne permettra pas au système éducatif de répondre au défi d'une nouvelle étape de démocratisation. Et ce sont les élèves des milieux les plus défavorisés qui en seront les premières victimes.

Nous ne pouvons accepter cette mise à mal du service public d'éducation qui concerne l'ensemble des usagers et des personnels. C'est d'une autre ambition éducative et d'un autre budget dont notre École a besoin pour assurer la réussite de tous et améliorer les conditions de travail des personnels. Les fédérations de l'Éducation nationale se retrouveront très prochainement pour organiser ensemble une riposte commune afin de peser sur les débats budgétaires.

Lu au BO

- *BO du 23 septembre 2010*
 - BEP « optique lunetterie » (création et conditions de délivrance)
 - BEP « boucher-charcutier » (création et conditions de délivrance)
- *BO du 30 septembre 2010*
 - BEP Auxiliaire en prothèse dentaire (création et conditions de délivrance)
 - BEP modeleur maquettiste (création et conditions de délivrance)
- *BO du 7 octobre 2010*
 - Modification (légère) du programme du concours CAPLP externe en maths sciences.
- *BO du 14 octobre 2010*

Remplacement des enseignants : les remplacements de courte durée doivent être assurés à l'interne, sous la responsabilité du chef d'établissement et du « référent » désigné par lui-même. Elles concernent les absences prévisibles ou non. Même si un remplacement a été effectué (dans une autre discipline, en heure de soutien, en heure d'accompagnement, etc...), il faut organiser le rattrapage des heures de cours non assurées.

Un TZR peut être sollicité pour effectuer prioritairement un remplacement à l'année ou sur une absence moyenne, y compris dans une discipline « connexe ».

Mutation en Andorre pour 2011/2012

BO du 7 octobre 2010

Peut candidater tout collègue, titulaire ou stagiaire.

Attention : Plusieurs dates limite :

- **14 décembre 2010** : Votre demande de dossier de candidature. Ce dossier doit être demandé directement à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation nationale
DGESCO MOM

110 rue de Grenelle
75 357 Paris cedex 07.

- **25 janvier 2011** : Remise de votre dossier pour visa du chef d'établissement
Transmettre impérativement votre dossier par la voie hiérarchique (en gardez un double pour le syndicat).

Attention, tout dossier adressé hors délai sera refusé, tout dossier non établi sur les documents édités par la MOM sera refusé.



« Surnombre » du primaire en suppléance dans le second degré

Mauvaise gestion de mauvais choix budgétaires

Communiqué commun SNES – SNEP – SNUEP – SNUipp

Dans certains départements, l'administration propose à des enseignants des écoles en « surnombre budgétaire », des « missions de suppléance dans le second degré ». C'est ainsi que des professeurs des écoles affectés sur des postes RASED, de conseillers pédagogiques ou de titulaires-remplaçants sont invités à s'improviser enseignant d'une discipline voire de deux disciplines en collège et lycée.

Cette situation ubuesque est la conséquence directe et concrète de la politique inacceptable de suppression de postes menée dans l'Education nationale. Depuis 2007, près de 50 000 postes ont disparu. Dans le premier degré, les enseignants dits « en surnombre budgétaire » sont des personnels physiquement présents dans les écoles qui occupent à l'heure

actuelle des missions utiles à la prise en charge et à la réussite des élèves. Les postes RASED soutiennent les élèves en difficultés, les conseillers pédagogiques aident à la formation des enseignants et les titulaires-remplaçants permettent notamment la formation continue des autres enseignants ! Les enlever revient à se priver de moyens d'enseignement, de soutien aux élèves ou de remplacement et de formation ! Nous affirmons que l'école primaire, première école déterminante pour la scolarité future des élèves, a besoin de ces postes ! Dans le second degré, cet appel à suppléance montre combien la pénurie de moyens, et notamment les suppressions, depuis plusieurs années, de milliers de postes de titulaires remplaçants, paralysent un fonctionnement normal et efficace. Cette situation est aussi la conséquence de l'insuffisance du nombre de postes offerts aux concours de

recrutement des enseignants du premier second degré.

Le ministère démontre ici encore que pour lui, enseigner n'est pas un métier qui s'apprend. Il fait fi de nos identités professionnelles, des spécificités de nos formations et de nos métiers et des règles statutaires.

Les syndicats de la FSU (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP) s'opposent à cette politique de racommodage et demandent au ministre d'annuler cette disposition. Pour assurer un meilleur fonctionnement du système éducatif, il serait bien inspiré de revenir sur son projet de suppression de 16 000 postes d'enseignants programmé pour 2011.

Paris, le 14 octobre 2010

Décret labellisation du Service Public – Communiqué FSU

« Information et orientation pour tous » : pas de chèque en blanc !

En application de la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, un projet de décret de labellisation des organismes entrant dans le service public d'orientation tout au long de la vie a été présenté au CNPTLV (Conseil national de la formation tout au long de la vie) le 20 octobre.

La FSU a rappelé son opposition à la mise en place d'un service unique de l'orientation qui viserait à supprimer l'existence et la spécificité du service public d'orientation de l'Education Nationale. Elle s'est aussi interrogée sur le flou de plusieurs dispositions du décret.

En effet, celui-ci ne mentionne nullement la nature des organismes qui pourraient être « labellisés » ni les

critères retenus dans un cahier des charges non communiqué. Alors que la nouvelle organisation instaurée par la loi de novembre 2009 est dénommée « service public », le décret ouvre ainsi la possibilité, au niveau de chaque préfet de région, à des organismes privés de tout ordre d'obtenir une « labellisation ».

En outre, ce projet vise à réunir dans un même service des personnels aux statuts différents sans qu'à aucun endroit du texte ne soit fait référence à leurs statuts et à leurs missions. En particulier, s'agissant des conseillers d'orientation-psychologues de l'Education Nationale, la spécificité de leur qualification de psychologue et de leur public prioritaire ne saurait se dissoudre dans des « lieux uniques » dont les missions seraient nécessairement polyvalentes.

L'absence de précisions sur la notion de « lieux uniques » et sur le cahier des charges, l'absence de distinction entre information et orientation, le fait, pour les régions, qu'une définition de label ne devrait intervenir qu'in fine dans la construction de l'orientation ont conduit le CNPTLV à ne pas rendre d'avis et à demander à la DGEFP de représenter ultérieurement son projet avec les précisions nécessaires.

La FSU y voit la confirmation d'un traitement précipité d'une question essentielle. Elle réitère sa demande d'une concertation large et approfondie sur la nécessité de prendre en compte la spécificité des publics pour mieux répondre à leurs besoins.

Les Lilas le 21 octobre 2010

